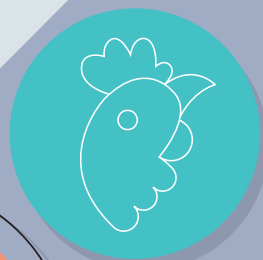


**LIVRET D'ACCUEIL
DES ÉTUDIANTS
2021>2022**



EDITO



Vous venez de réussir brillamment votre concours d'entrée dans les écoles nationales vétérinaires. Nous vous en félicitons et vous souhaitons la bienvenue à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) pour la poursuite de vos études.

Notre première mission est de vous offrir les opportunités d'une formation de haut niveau passant par l'acquisition de connaissances et de compétences théoriques, pratiques et cliniques.

Vous découvrirez que notre école est aussi très active en matière de recherche. Cet ancrage au cœur de la science est un point fort qui permet à nos étudiants de bénéficier dans leur formation des savoirs les plus modernes et aboutis.

Etre étudiant est bien différent de ce que vous avez connu jusque-là. Vous allez être confrontés à un environnement largement plus complexe. Vos enseignants, la direction de l'enseignement et de la vie étudiante, mais également, de nombreux autres personnels, que vous apprendrez à identifier, sont présents pour vous accompagner et vous donner les moyens de tirer le plus grand profit de votre formation.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous faire découvrir votre école et, avant même votre arrivée, faciliter votre intégration sur notre campus riche de nombreuses activités : enseignement, recherche, services et fonctions supports, cliniques, mais aussi, installations sportives et de loisirs.

En le lisant, vous aurez accès aux renseignements nécessaires à une bonne connaissance de l'ENVT, de ses missions et de son environnement.

Les services dont vous pourrez bénéficier en votre qualité d'utilisateur y sont décrits.

Ce livret vous renseignera par ailleurs sur vos droits et obligations.

Enfin, l'ENVT n'est pas uniquement un lieu d'enseignement, c'est également un lieu de vie.

De nombreuses activités culturelles, sportives ou associatives vous seront proposées.

Sachez en profiter.

Nous vous souhaitons une excellente année universitaire et un beau parcours parmi nous.

Vous êtes, dès à présent, Vétô toulousain.

Pr. Pierre SANS

SOMMAIRE

1 - L'ECOLE, SON ENVIRONNEMENT, SES MOYENS

L'ENVT, ses missions	7
L'ENVT, en chiffres	8
L'organisation	9
Les conseils et instances	10
Les règles de vie	11
La politique de développement durable	13
Une école ouverte sur le monde	14
Les services numériques et moyens informatiques	15
La bibliothèque	18
Les cliniques	19
Le centre équestre	20

2 - VIVRE AU QUOTIDIEN

Où se renseigner ?.....	23
• Vos interlocuteurs	
• Ressources numériques	
Droits et devoirs de l'étudiant	25
• Obligations universitaires	
• Contribution de vie étudiante / Responsabilité civile	
• Accidents / mutation	
• Bourses et aides	
• Médecine préventive	
• Représentation des étudiants aux conseils	
Formation / Enseignements.....	31
• Coursus des études	
• Syllabus	
• Stages obligatoires	
• Stages facultatifs / Mobilité à l'étranger	
• Thèse de doctorat vétérinaire	
Vie étudiante (clubs sportifs et culturels)	38

3 - INFORMATIONS PRATIQUES

L'accès	41
Le site	43
• Accès réglementé	
• Plan interne	
• Restauration et logements	
Les services de proximité.....	47
• Zones commerciales	
• Accueil Welcome Desk	





envt école nationale vétérinaire toulouse

L'ENVT, ses missions

L'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT) est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche dépendant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Créée en 1828, elle est la plus ancienne des grandes écoles toulousaines.

Elle participe à la formation d'un quart des vétérinaires français, futurs cadres de haut niveau à profil scientifique, appelés à relever les enjeux de santé et bien-être animal mais aussi les grands défis de la santé publique d'aujourd'hui et de demain.

Une grande école ouverte sur un environnement mondialisé.

Bien ancrée dans le grand Sud-Ouest, l'ENVT s'est engagée depuis plusieurs années dans une dynamique de pôles et réseaux participant activement à son rayonnement national et international.

Elle est membre de l'université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées comprenant 29 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont quatre universités, dix-neuf écoles et six organismes de recherche.

A l'échelon national, elle participe, au sein du conseil des membres et du conseil d'administration, à Agreenium, l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France, mis en place dans le cadre de la Loi d'avenir sur l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.

Depuis plusieurs années consécutives, l'ENVT figure dans le top 100 du prestigieux classement de Shanghai (*Academic Ranking Of World Universities*) pour la discipline *Veterinary Sciences*.

Une recherche de très grande qualité.

L'ENVT a par ailleurs développé une activité de recherche dynamique autour de 14 unités en partenariat avec deux grands organismes de recherche, l'INRAE et l'INSERM, lui permettant d'acquérir une renommée mondiale. Les projets scientifiques internationaux auxquels elle participe lui offrent une vision globale de la santé publique vétérinaire, essentielle à la compréhension, en particulier, de l'émergence de nouvelles maladies infectieuses pour l'animal et pour l'homme.

La proximité des activités de formation et de recherche sur le même campus bénéficie directement aux étudiants, en leur permettant un accès facilité aux dernières données acquises de la science. Une recherche active contribue aux progrès de la connaissance et donc à une formation de qualité.

L'ENVT, en chiffres

Une grande Ecole à taille humaine sur un campus exceptionnel.

Connue pour son Centre Hospitalo-Universitaire Vétérinaire (CHUV) ouvert sur son environnement urbain et sur l'espace rural du grand Sud-Ouest, l'ENVT, c'est aussi un remarquable campus arboré de 54 hectares, à deux pas du cœur de la ville. Délimité au nord par la « coulée verte » serpentant le long du Touch (affluent de la Garonne) et abritant un centre équestre, il offre l'occasion à ses étudiants de belles balades à pied ou à cheval, entre espaces boisés et rive gauche de la Garonne. Ses nombreux engagements en matière de développement durable et de démarche environnementale depuis presque 10 ans, plusieurs fois primés à l'échelle locale, nationale et même internationale (finaliste des Green Gown Awards en 2015), en ont fait une école où il fait bon vivre, travailler et étudier.

Equipée d'infrastructures sportives et possédant une Amicale (*Association des élèves*) particulièrement dynamique, ainsi que de nombreux clubs étudiants (*5 clubs professionnels, 14 clubs sportifs et 21 clubs à vocation culturelle, artistique ou humanitaire*), l'ENVT propose de très nombreuses activités extra-universitaires. Elle participe ainsi à de nombreux challenges universitaires dont la Spi Dauphine, le 4L Trophy, la Garona Cup, les Championnats de France universitaires d'aviron, de hand-ball et de football féminin, le tournoi de rugby universitaire européen de Beauvais, le tournoi de rugby à 7 intéressant... où ses équipes sont régulièrement récompensées.

800 étudiants en formation initiale,

444 stagiaires/an en formation continue

(**36** formations proposées en 2020-2021 en formation continue),

328 personnels dont **76** enseignants-chercheurs,

205 ingénieurs et techniciens formation recherche, de collèges européens ou américains, **17** internes,

30 assistants hospitaliers

(dont **37** enseignants cliniciens spécialistes et diplômés de collèges européens ou américains),

34 partenaires d'échanges internationaux

(mobilité à l'étranger au cours des études pour **100%** de nos étudiants),

54 hectares de campus arboré,

253 chambres éligibles APL sur site,

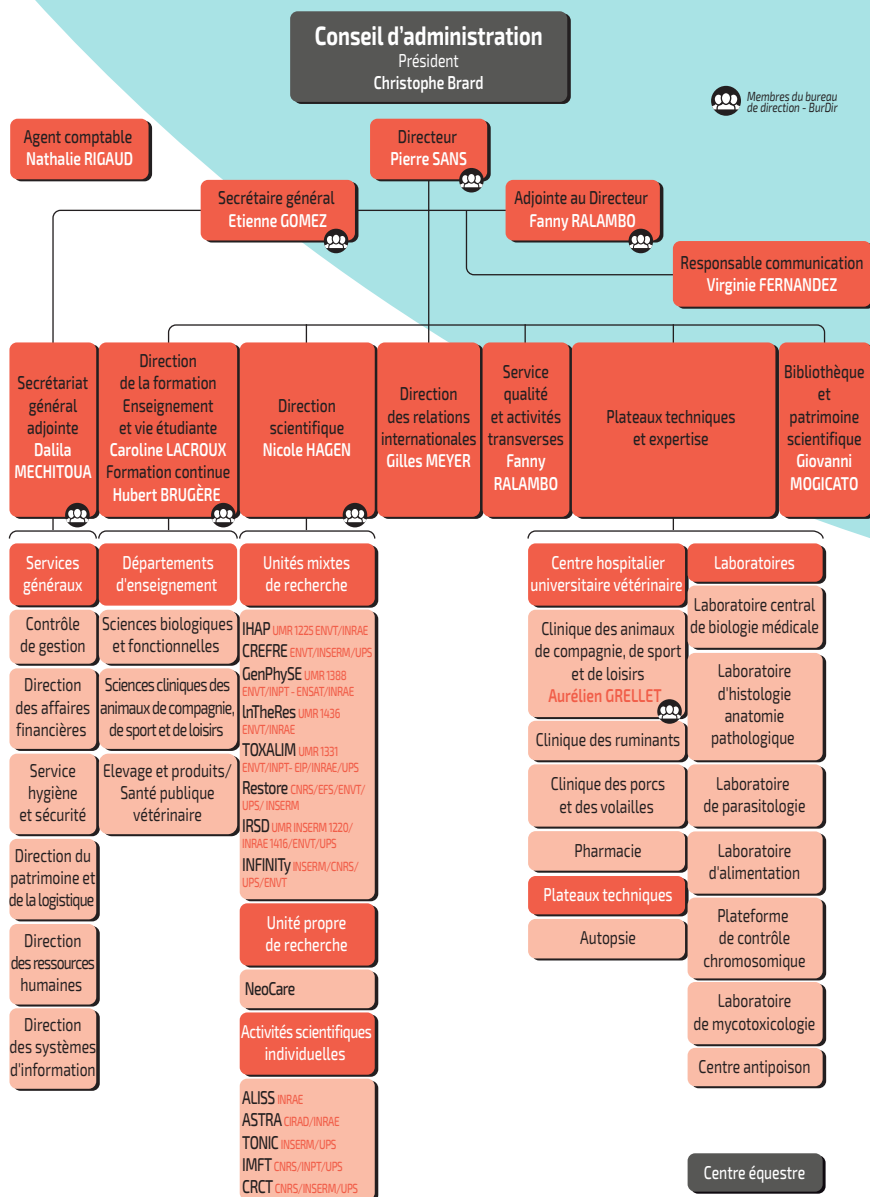
1 restaurant universitaire,

1 centre équestre,

1 terrain de rugby,

1 terrain multisports.

L'Organisation



L'organigramme est consultable dans la rubrique :
PRÉSENTATION du site www.envt.fr.

Les conseils et instances régis par le code rural

Le conseil d'administration (CA) fixe les orientations générales de l'établissement. Il délibère sur les questions relatives au fonctionnement pédagogique, administratif et financier de l'établissement. Il se réunit trois fois par an en moyenne. Le président du conseil d'administration de l'ENVT est Christophe BRARD, Président de la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV).

Le conseil scientifique (CS) propose au conseil d'administration les orientations à donner aux activités de recherche conduites dans l'établissement ou avec sa participation. Il est consulté sur la création ou la transformation d'unités de recherche, les aspects financiers et les emplois liés à la recherche. Il assure la liaison entre l'enseignement et la recherche. Il évalue périodiquement les activités et les résultats de la recherche. Le président du conseil scientifique de l'ENVT est Jean-François GUEGAN, Directeur de recherche à l'IRD.

Le conseil des enseignants (CE) est garant de la bonne organisation du contrôle et de la sanction des études. Il est consulté sur les modalités d'attribution des diplômes et les conditions d'ajournement ou d'exclusion des étudiants, les projets de création ou de modification de diplômes, sur l'organisation des départements et des programmes d'enseignement.

Le conseil de l'enseignement et de la vie étudiante (CEVE) est consulté sur les enseignements de formation initiale et de formation continue. Il prépare les mesures de nature à permettre l'orientation des étudiants, leur entrée dans la vie active, et à favoriser les activités culturelles, sociales ou associatives qui leur sont offertes.

Le comité technique (CT) est consulté sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement et de ses services, et les questions collectives relatives au personnel.

Le comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) a pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail, et de promouvoir la formation des personnels dans ce domaine.

La commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires (CCP) est consultée sur toute question relevant de la politique appliquée au recrutement et à la gestion des carrières des agents non titulaires.

Le comité de direction (CODIR)

Le comité de direction est constitué des membres de l'équipe de direction : le directeur de l'école, l'adjointe au directeur, le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe, la directrice de l'enseignement et de la vie étudiante, le directeur de la formation continue, la directrice scientifique, le directeur du centre hospitalier universitaire vétérinaire des animaux de compagnie et de loisirs, la responsable communication ainsi que les responsables des départements et des unités de recherche. Il décide de la stratégie de l'école. Il assure un suivi des actions en veillant à leur mise en œuvre.

Les listes des membres des différents conseils et comités sont consultables sur le site www.envt.fr dans la rubrique **GOUVERNANCE** (<https://envt.fr/lenvt/>)
La représentation des étudiants aux différents conseils est mentionnée dans la partie 2- VIVRE AU QUOTIDIEN de ce livret.

Les règles de vie

L'image de l'ENVT

En devenant étudiant de l'ENVT, vous devenez également ambassadeur de son image, dans toutes les actions que vous engagerez durant votre cursus.

Le service communication de l'ENVT est situé au 1er étage du bâtiment administratif. Sa mission principale est de promouvoir l'image de l'établissement et d'optimiser la circulation de l'information en interne et en externe.

Si vous souhaitez représenter l'ENVT sur des salons étudiants ou dans votre établissement d'origine, organiser un événement dans ou en dehors du campus, vous devez systématiquement, dans un premier temps, le signaler à la DEVE et en obtenir la validation : dep@envt.fr. Dans un second temps, vous êtes invités à prendre contact avec le service communication du campus : communication@envt.fr. Un accompagnement et des outils vous seront proposés.

La circulation

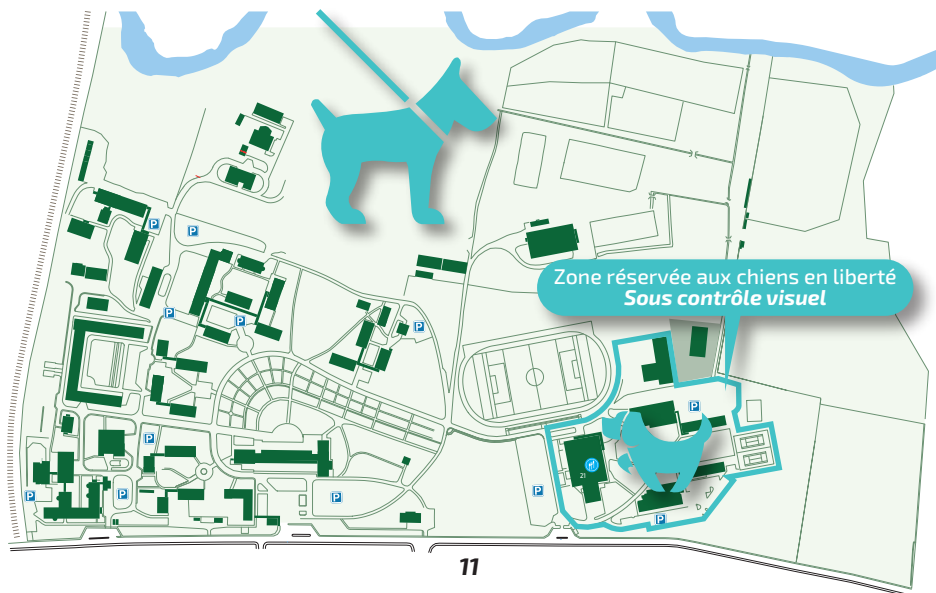
L'accès à l'école est réglementé. Votre véhicule doit être identifiable par un macaron ENVT apposé sur votre pare-brise. Pour obtenir celui-ci, vous devez faire enregistrer votre véhicule auprès de l'Amicale des élèves.

Le code de la route s'applique dans l'enceinte de l'établissement où la vitesse est limitée à 30 Km/h (*respect des sens interdits et des zones de stationnement, port de la ceinture de sécurité obligatoire*).

Les chiens sur le site

La présence des chiens est tolérée sur le site. Toutefois, ils doivent être tenus en laisse équipés d'un collier rouge - sauf dans le secteur autour du restaurant universitaire, du cercle et de la cité des élèves (*voir plan ci-dessous*) - et doivent en permanence être sous contrôle de leur maître (Cf. règlement intérieur sur le site intranet de l'ENVT à la rubrique [Direction](#)).

Tous les chiens appartenant aux étudiants doivent être déclarés et identifiés par un collier rouge fourni par la coopérative au cercle des élèves.



Les règles de vie

4 conseils pour préserver notre environnement à tous :

1. Ne jetez pas ce livret et d'une manière plus générale, jetez vos mégots et vos emballages dans les poubelles. Le campus est notre lieu de vie et de travail, respectons-le.
2. Ne fumez pas dans les lieux publics (cliniques, salles de cours, halls, cercle des élèves).
3. Eteignez la lumière, fermez les portes et les fenêtres derrière vous. Une porte d'entrée laissée ouverte en plein hiver, c'est plusieurs centaines d'euros qui s'échappent en une journée !
4. Evitez et signalez toute dégradation des installations universitaires.

Le saviez-vous ?

L'Etat est son propre assureur : ce qui est dégradé ou volé dans votre école n'est couvert par aucune assurance. Une chaise cassée, un mur tagué, une barrière forcée : autant de frais d'entretien ou de réparation imprévus qui réduiront d'autant les moyens disponibles pour l'achat d'équipements ou de matériels mis à votre disposition.

Les petits gestes au quotidien comptent beaucoup plus qu'on ne peut l'imaginer.

AGISSONS ENSEMBLE !



La politique de développement durable

Depuis 2008, l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse s'est engagée dans une démarche de développement durable.

Après un bilan carbone réalisé fin 2008, un plan vert a été mis en œuvre afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Un plan de déplacement a permis de développer l'utilisation des modes de transports doux comme le vélo, le bus et le train.

L'ENVT mène également une politique très active de réduction, de valorisation et de recyclage des déchets comme le papier, le carton, le bois, le fer, les cartouches d'encre, les piles, le plastique, les stylos, ...

En 2009, le comité «campus vert» a été créé par l'ingénieur santé, sécurité, environnement. Il est composé d'étudiants, d'enseignants et de personnels. Ce comité est chargé de développer la biodiversité sur le campus de 53 hectares de l'Ecole. Dans le cadre de son plan vert, l'école reprend en détail toutes les actions mises en place en faveur du développement durable, un des axes fort du projet d'établissement 2017-2021.

De nombreuses actions ont été mises en œuvre avec le club étudiant Vert-Vet développement durable comme la remise en état de certains bassins, la mise en place de potagers, l'installation de ruches sur le campus, la plantation d'arbres fruitiers et de haies fleuries, la création d'une prairie fleurie, etc.

Chaque année, l'ENVT sensibilise au développement durable les jeunes étudiants de 1ère année, en intégrant une journée de connaissances sur le développement durable dans leur cursus de vétérinaire. Des journées mobilité et développement durable sont animées chaque année au printemps. En 2012, l'ENVT, s'est vue attribuer **un Trophée de bronze Tisséo** pour ses actions en matière d'éco-mobilité.

Grâce à l'implication des étudiants dans le développement durable, l'ENVT a été récompensée plusieurs fois, au niveau régional, national et international :

- en 2013, par le trophée «**Mets ton campus à l'an vert**»,
- en 2015, par le trophée «**Campus responsable**» dans la catégorie «*implication des étudiants*» pour les pays francophones (France, Suisse, Belgique, Luxembourg et Québec),
- fin 2015, elle a été finaliste, au niveau international, **des Green Gown Awards**, aux côtés d'Edinburgh College (Ecosse) et de James Cook University de Sydney (Australie),
- en 2016, elle a reçu le prix spécial du jury des **Trophées Ecomobilité Tisséo**,
- en 2018, elle figure parmi les lauréats **du Prix DD Ecocampus** de l'université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées pour son projet étudiant «**Véto à Pignon**»,
- en 2019, l'école reçoit le trophée **Éco-Campus** pour le projet «Épicerie en vrac».

La présentation des actions développement durable de l'ENVT est consultable sur site intranet [ENVT/ Rubrique direction/ politique d'établissement/ développement durable](#).

Contact :

Augustin CALVENTUS

Ingénieur santé, sécurité, environnement

Chargé des missions développement durable

Une école ouverte sur le monde...

À l'ENVT, nous sommes convaincus que l'excellence en enseignement et en recherche ne peut être atteinte sans une dimension internationale forte. C'est pourquoi, nous développons, depuis plusieurs années, une politique ambitieuse et dynamique afin de favoriser la mobilité : programmes d'échange, départs en stage à l'étranger, coopération scientifique internationale. Cette ouverture permet aux étudiants de compléter leurs connaissances académiques et pratiques dans le domaine des sciences vétérinaires, mais aussi de découvrir d'autres cultures et d'autres langues.

... qui encourage la mobilité des étudiants !

La mobilité à l'étranger est obligatoire dans le cursus.

Chaque étudiant doit partir à l'étranger au moins 4 semaines consécutives au cours de sa scolarité soit dans le cadre d'un stage soit en participant à un programme d'échange académique.

L'école a été impliquée durant les dernières années dans :

- **34** accords bilatéraux valides (Maroc, Canada, Kazakhstan, Vietnam, Etats-Unis, Thaïlande ...),
- **16** partenariats Erasmus (Allemagne, Espagne, Portugal, Italie, Belgique, Hongrie, Roumanie, etc...),
- **1** programme d'échange Brafagri avec le Brésil,
- **1** programme d'échange Arfagri avec l'Argentine,
- **1** programme communautaire REVET - Reinforcement of Veterinary studies (Erasmus + Capacity-Building) avec l'Asie du Sud-Est,
- **1** jumelage dans le cadre de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) avec le Kazakhstan (Twinning Project),
- **1** master, InterRisk, avec double diplôme (Université de Toulouse et Université de Kasetsart-Bangkok), porté conjointement par l'ENVT, le CIRAD et l'Université de Kasetsart (Thaïlande) sur l'évaluation et la gestion des risques de santé.

Pour plus d'informations sur les programmes, les conditions de candidatures, les bourses spécifiques à la mobilité à l'étranger, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site internet de l'ENVT :

www.envt.fr/INTERNATIONAL.

Contacts :

Françoise ARTERO

Responsable administrative

Mail : francoise.artero@envt.fr

Professeur Gilles MEYER

Délégué aux Relations Internationales

Mail : gilles.meyer@envt.fr

Les services numériques et moyens informatiques

Toutes les procédures et documents mentionnés ci-dessous sont disponibles sur l'intranet.

L'Université Numérique en Région Midi-Pyrénées (UNR)

L'université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées a construit, depuis plusieurs années, les bases d'une Université Numérique Régionale (UNR) autour de chantiers majeurs.

Elle propose en outre une carte multiservices de l'université de Toulouse (carte MUT).

Les outils collaboratifs de RENATER-PARTAGE

L'ENVT a adopté l'usage de la suite collaborative RENATER PARTAGE.

PARTAGE est un ensemble d'outils totalement conçu et développé pour les universités et écoles membres de RENATER (Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche créée en 1993)

Avec cet outil, vous pouvez :

- Communiquer : messagerie, chat, webconference,
- Partager : espace de travail individuel ou de groupe, stockage,
- Organiser : agendas, carnet d'adresses, outil de sondage et planificateur de tâches.

Ces outils sont à votre disposition à titre individuel, comme en mode groupe afin de faciliter les travaux en binômes, TD, promotions.

Toutes les informations vous seront fournies lors de votre arrivée sur le campus.

La carte multiservices ou carte MUT

Votre carte multiservices est délivrée lors des inscriptions à la rentrée.

Elle vous identifie comme étudiant de l'ENVT, mais aussi de l'université de Toulouse.

Elle vous permet d'accéder aux services de prêts documentaires des bibliothèques universitaires de Toulouse.

Elle embarque un service de monétique IZLY, dispositif spécifique du CROUS.

Il s'agit d'une monétique rechargeable sur Internet.

La carte vous permet aussi d'accéder au campus de l'école, et si vous avez des droits spécifiques, à certains bâtiments dans les plages horaires où le contrôle d'accès verrouille les accès.

Elle intègre enfin, depuis septembre 2015, les clés de transport TISSEO et vous permet ainsi de souscrire votre abonnement aux transports toulousains urbains directement sur votre carte d'étudiant.

Dans le contexte difficile que chacun connaît, son port est obligatoire aux étudiants et personnels présents sur le campus.

Les services numériques et moyens informatiques

Intranet

Vous trouverez dans l'intranet toutes les informations utiles à votre scolarité (intranet.envt.fr).

Login/mot de passe

L'accès à la plupart des services numériques est conditionné à la fourniture d'un identifiant et d'un mot de passe. Si vous êtes étudiant, vous recevrez ces codes à votre arrivée sur le campus. Ces codes sont nominatifs et vous sont délivrés avec des droits spécifiques en rapport avec vos activités. Vous devrez les utiliser en veillant à respecter les droits et devoirs de tout utilisateur conformément à la charte informatique de l'établissement (voir paragraphe ci-dessous).

Le guichet d'assistance SOSINFO

Pour toutes vos questions ou vos demandes de dépannage liés à votre accès wifi ou à votre login, vous devez ouvrir un ticket d'incident sur SOSINFO (<https://sosinfo.envt.fr/fr>).

Les contenus pédagogiques en ligne : Moodle

Les contenus pédagogiques sont regroupés sur notre serveur d'apprentissage Moodle (<https://moodle.envt.fr>). Chaque étudiant y accède à l'aide de son login nominatif. D'autres sites Moodle sont également proposés comme celui sur la biosécurité et celui des tutos DSI (<https://moodle-dsi.envt.fr/>)

La charte informatique

Tout usager du réseau informatique et des services numériques doit prendre connaissance de la charte informatique et s'y conformer.

Usage de la messagerie électronique et des mailing listes institutionnelles

L'usage de la messagerie électronique institutionnelle doit se faire en conformité avec les règles de bonnes pratiques du mail.

Les mailings listes et la charte informatique sont mises à disposition des personnels et étudiants suivant les règles de restrictions décrites dans la rubrique dédiée à ce service que vous trouverez sur le site:

<https://intranet.envt.fr/fonctions-support/dsi-accueil>

Les services numériques et moyens informatiques

Accès au réseau Wifi

L'école dispose d'une large couverture Wifi sur la plupart des bâtiments du campus.

Plusieurs réseaux sont proposés :

- **ENVT-ETUDIANTS**, dédié avant tout aux étudiants inscrits en formation initiale. Il est également accessible pour les personnels permanents. Son utilisation est conditionnée à l'authentification par «**Login/Mot de passe**», fournis lors des inscriptions de la rentrée scolaire (*login courant pour les personnels*),
- **ENVT-INVITES**, dédié à nos hôtes de passage : visiteurs, stagiaires d'une durée inférieure à 3 mois, congressistes, etc.
Pour plus de précisions sur ces différents réseaux Wifi et leurs usages, consulter la page du site <https://intranet.envt.fr/fonctions-support/dsi-accueil>
- **EDUROAM**, est le wifi propagé par notre réseau national d'enseignement supérieur / recherche RENATER. Ce wifi est disponible pour nos hôtes de passage dont l'établissement d'origine est également adhérent à ce service. Il est disponible pour vous qui vous rendez sur des campus universitaires qui diffuseront ce réseau. Vos modalités d'accès seront liées à votre Login/Mot de passe.

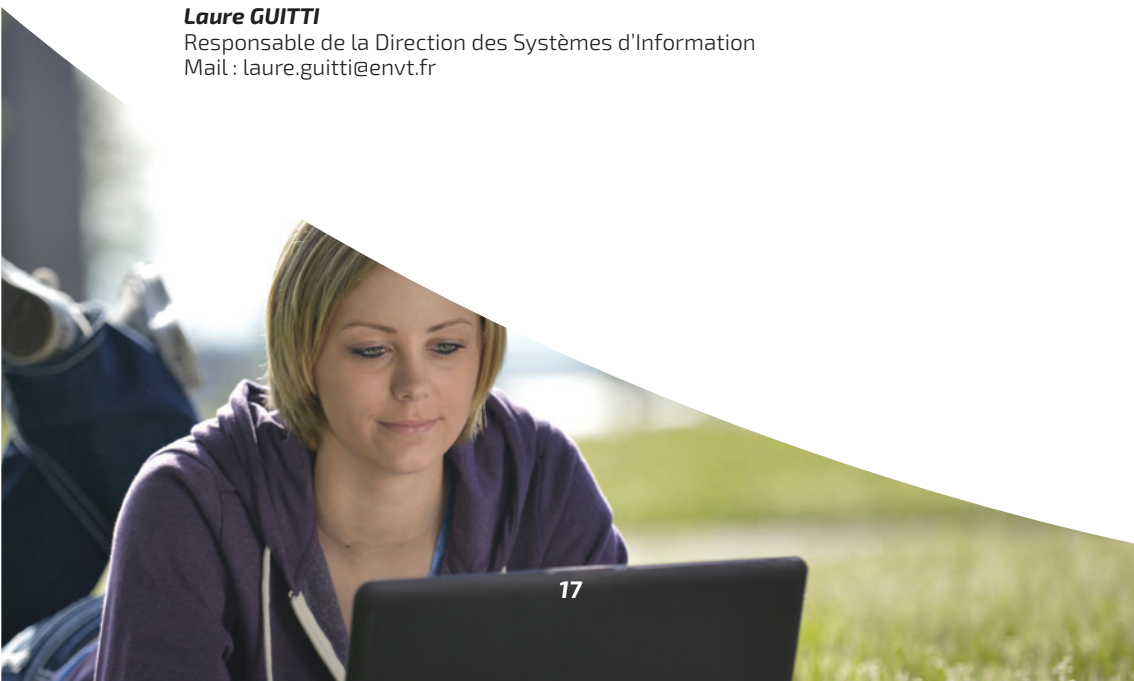
***N.B.** Le réseau Wifi de l'école ne couvre pas les logements des étudiants, qui doivent s'informer auprès de leur bailleur (SA HLM des Châtelets) des services qu'il prévoit de fournir au sein des logements.*

Contact :

Laure GUITTI

Responsable de la Direction des Systèmes d'Information

Mail : laure.guitti@envt.fr



La bibliothèque

Créée en 1828, la bibliothèque conserve un fonds spécialisé dans les sciences vétérinaires et agro-alimentaires dont les plus anciens volumes remontent au 16^{ème} siècle. Bien que dédiée à un public spécialisé, la bibliothèque est ouverte à tous. Elle pourra vous accueillir pour vos travaux personnels, en groupe, ou lors de session de formation avec les bibliothécaires ou les enseignants.

D'autre part, le fonds est constitué d'environ 39 200 documents (29 600 thèses vétérinaires signalées dans le catalogue Archipel dont 1300 thèses mises en ligne sur OATAO, 9700 ouvrages récents, et environ 2900 ouvrages anciens datant du 16^{ème} au 19^{ème}). Ce sont également 1340 titres de périodiques papier dont 64 abonnements en cours et plus de 7000 abonnements électroniques. S'ajoute à cela un accès à plus de 21 000 e-books et à 11 bases de données.

Elle fait également partie du réseau Archipel qui regroupe les bibliothèques universitaires de Midi-Pyrénées.

Enfin, pour toutes vos demandes, l'équipe de la bibliothèque se tient à votre disposition du lundi au vendredi.

Contact :

Accueil téléphonique :

05 61 19 32 02

Mail : biblio@envt.fr



Les cliniques

Les cliniques de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse sont organisées en filières spécialisées de soins :

- la clinique des animaux de compagnie,
- la clinique équine,
- la clinique des nouveaux animaux de compagnie et centre de soins de la faune sauvage,
- la clinique des ruminants,
- la clinique aviaire et porcine.

Chaque clinique possède une organisation propre, conforme à ses objectifs de formation et de service au public. Chaque année, les cliniques de l'ENVT soignent près de 20 000 animaux et assurent la formation d'environ 160 étudiants par promotion, à partir de leur 3ème ou 4ème année d'étude.

Les cliniques comptent dans leurs rangs plus de 60 docteurs vétérinaires, chacun reconnu dans son domaine. Dans tous les secteurs cliniques, des spécialistes titulaires d'un diplôme français ou européen sont garants de la qualité des soins et de la formation des étudiants, internes et résidents. Tous œuvrent au quotidien pour garantir aux animaux des soins attentifs, adaptés et conformes aux connaissances les plus récentes en médecine vétérinaire et assurer ainsi une formation de haute qualité aux futurs vétérinaires diplômés de Toulouse.

Des conditions tarifaires préférentielles pour le suivi médical de leur compagnon à 4 pattes sont accordées au personnel et aux étudiants de l'ENVT.



Le centre équestre

Le centre équestre de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse compte environ 280 licenciés dont 1/3 d'étudiants vétérinaires. Situé au cœur de la ville, sur une dizaine d'hectares, il dispose de tous les équipements nécessaires à l'enseignement de la pratique de l'équitation (*manège couvert, plusieurs carrières, spring garden, piste de galop, balades*) ainsi que d'une équipe de professionnels et accueille tous les cavaliers, à partir de 13 ans, du débutant au galop 7 et plus. Affilié à la Fédération Française d'Equitation, il organise des concours officiels ainsi que des stages et des examens fédéraux.

Le centre équestre de l'ENVT est labellisé « **Ecole Française d'Equitation** », « **Cheval Club de France** » et « **Cheval Etape** » par la FFE.

Il accueille des chevaux en pension, soit en box individuel, soit en extérieur sur des paddocks réunissant 5 à 6 chevaux. Le centre équestre héberge en moyenne 70 chevaux.

Le centre équestre sert aussi de support à un ensemble d'activités scientifiques et pédagogiques (*TP – TD*) permettant aux jeunes vétérinaires de préparer leur thèse de doctorat ou aux équipes de recherche de conduire leurs travaux.

Il propose des tarifs préférentiels aux étudiants pour les pensions des chevaux (*hébergement paddocks ou boxes*) et pour les inscriptions aux reprises proposées par le club.

Pour plus d'informations :

RDV sur le site du Centre Equestre :

<https://envt.fr/decouvrir-campus/centre-equestre-de-lecole/>

ou sa page Facebook :

<https://www.facebook.com/Centre-Equestre-de-LENVT-Toulouse-821612524617924/>

Contacts :

Club : 05 61 19 23 33 - mail : centre.equestre.envt@gmail.com

Si vous souhaitez réserver une place dans une reprise pour l'année à venir :

1. Envoyez au plus vite un mail à centre.equestre.envt@gmail.com
2. Période permanence d'inscription prioritaire pour les nouveaux : samedi 28 août et dimanche 29 août de 14h à 17h.

Possibilité de faire remise en route, stage, essais avant les inscriptions.

Club centre équestre ouvert en juillet et dès le 16 août.





Où se renseigner ?

Vos interlocuteurs

La Direction de l'Enseignement et de la Vie Étudiante (DEVE)

- **Le service des formations** de la DEVE sera votre interlocuteur pour toutes questions relevant de l'enseignement, de la pédagogie et de votre scolarité.

Localisation : bâtiment administratif, couloir de droite du rez-de-chaussée.

Horaires d'ouverture :

- libre accès aux documents : du lundi au vendredi de 8h à 17h

- accueil personnalisé : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 13h à 16h ainsi que le jeudi 8h-12h / 13h-16h

Contact : dep@envt.fr

Site internet : rubrique **FORMATION**

- **Le service vie étudiante** de la DEVE sera votre interlocuteur pour toutes questions concernant les bourses sur critères sociaux, les bourses spécifiques pour une mobilité internationale, la médecine préventive, toute difficulté d'ordre médical ou social rencontrée pendant vos études. Mais aussi, toute question concernant la vie de l'amicale des élèves et des clubs étudiants (*activités sportives, culturelles, éthiques et à caractère professionnel*).

Site internet : rubrique **Campus / Vie étudiante**

Contact : **Jean-Claude AGRAFEIL** Mail : jean-claude.agrafeil@envt.fr

- **Le service des relations internationales**

Pour vos questions relatives aux possibilités de mobilité à l'étranger.

Site internet : rubrique **INTERNATIONAL**

Contact : **Françoise ARTERO** Mail : francoise.artero@envt.fr

- **Le service communication**

Pour toute action valorisant l'image de l'ENVT, interne ou externe (*participation à des salons, organisation d'évènements, élaboration de supports de communication, réseaux sociaux, etc ...*). Merci de contacter le Service communication. Il vous fournira les éléments et supports de communication et vous accompagnera dans vos démarches.

Contact : **Virginie FERNANDEZ** Mail : virginie.fernandez@envt.fr

Où se renseigner ?

Ressources numériques

Préambule (Cf. Charte informatique)

L'utilisation des ressources informatiques doit se faire dans le respect des règles énoncées par la DSI et validées par la Direction. L'utilisation des ressources informatiques de l'établissement est subordonnée à l'obtention d'une autorisation qui se traduit par l'ouverture d'un compte personnalisé avec attribution d'un identifiant et d'un mot de passe. L'autorisation implique l'acceptation de la présente charte. L'autorisation donne accès aux services nécessaires conformément au statut ou aux fonctions de l'utilisateur. L'autorisation est strictement personnelle. Nul n'est autorisé à utiliser le compte d'autrui. Le titulaire d'un compte est responsable de l'ensemble des actes effectués avec celui-ci. Il ne doit donc pas communiquer ses identifiants et mots de passe à un tiers.

Site intranet : intranet.envt.fr

Dans la rubrique intranet : intranet.envt.fr, vous trouverez notamment la description des modules d'enseignement dispensés (*objectifs pédagogiques, contenu, équipes, modalités d'évaluation*) et plus généralement les informations relatives à la formation initiale et post-diplôme.

Dans cet espace qui vous est dédié vous trouverez toutes les informations utiles à votre scolarité à l'ENVT. Il est nécessaire pour cela de vous connecter et vous accéderez à l'ensemble des informations et documents relatifs à votre scolarité (*résultats d'examen, demandes d'autorisation d'absence, règlement des études, demandes de stages...*).

Ressources pédagogiques : <http://moodle.envt.fr>

Vous trouverez sur ce site les ressources pédagogiques déposées par les enseignants (cours en lignes, exercices, objectifs et déroulement des unités d'enseignement...), ainsi que les résultats d'évaluation des unités d'enseignement.

Emplois du temps : <http://planning.envt.fr/>

Site consacré aux emplois du temps. Un accès sécurisé vous permet de consulter votre emploi du temps personnel, mais également celui des autres promotions.

Attention toutefois : pour les A4 et A5, vous devez vous référer également aux informations données par les enseignants en début de rotation.

Droits et devoirs de l'étudiant

Obligations universitaires

Le règlement des études précise l'ensemble des droits et obligations des étudiants inscrits à l'ENVT. Il est consultable sur le site intranet [intranet.envt.fr](#) rubrique **Formation**.

Tous les étudiants, dès leur arrivée à l'école, s'engagent à avoir pris connaissance de ce règlement. La présence à tous les exercices d'enseignement est obligatoire. Des contrôles de présence sont organisés régulièrement tout au long de l'année. Si l'absence d'un étudiant a été relevée lors d'un appel réalisé par un enseignant, celle-ci est enregistrée.

Les modalités à respecter en cas d'absence sont les suivantes :

- Absences non prévisibles

- Prévenir le bureau de la formation initiale (dep@envt.fr) sous 48h suivant le début de l'absence,

- Fournir un justificatif original dans la semaine en cours.

Il convient aussi que l'étudiant se présente pour s'excuser auprès du ou des enseignants responsable(s) de l'enseignement auquel il n'a pu assister.

L'étudiant qui n'aura pas justifié valablement 2 absences pour une même unité d'enseignement, ne sera pas autorisé à se présenter à la session normale d'examen de ce module (Cf règlement des études : <https://envt.fr/decouvrir-campus/vie-etudiante/rentree-universitaire/>).

- Absences prévisibles

Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la DEVE dep@envt.fr. L'étudiant doit fournir un justificatif original au moins 48h avant le départ de l'ENVT.

Pour toute absence autorisée, le bureau de la formation initiale informe les enseignants-chercheurs concernés et l'étudiant doit organiser avec eux le rattrapage des enseignements manqués et son remplacement pour les enseignements cliniques.

Liste (non exhaustive) des motifs d'absence autorisés / Justificatifs à fournir :

Opération chirurgicale programmée	Certificat médical
Rendez-vous avec un médecin spécialiste	Attestation de RDV du secrétariat du médecin
Permis de conduire	Convocation officielle
Participation à un jury	Convocation officielle
Naissance d'un enfant	Certificat de naissance
Obsèques d'un proche	Certificat de décès

- Absences collectives autorisées

Le service des formations établit chaque année, après avis du CEVE et approbation du Directeur, la liste des manifestations et événements extrascolaires qui peuvent donner lieu à des autorisations d'absence collectives. La procédure à respecter dans le cas d'absences collectives autorisées est à consulter sur le site intranet de l'école, rubrique **Formation**.

Droits et devoirs de l'étudiant

Contribution de vie étudiante et de campus / Responsabilité civile

Les étudiants doivent s'acquitter de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention réalisée à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

Avant de procéder à leur inscription administrative, ils doivent fournir une attestation d'acquittement de la CVEC qu'ils pourront obtenir en se rendant sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Pour l'année 2021-2022, le montant de la CVEC a été fixé à 92 euros. Les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux sont exonérés.

L'assurance en matière de responsabilité civile individuelle est obligatoire.

Tous les étudiants doivent obligatoirement souscrire une assurance en responsabilité civile pour les diverses activités exercées tant dans le cadre de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse qu'au cours des stages obligatoires (qu'ils aient lieu en France ou à l'étranger). Les Centres Mutualistes des étudiants (LMDE ou VITTA VI) assurent, pour ceux qui le souhaitent, outre les prestations complémentaires de la sécurité sociale, la couverture de ce risque. L'attestation d'assurance doit être impérativement jointe au dossier de rentrée.



Droits et devoirs de l'étudiant

Accidents / Mutation

En cas d'accident lors de vos activités d'enseignement (*travaux pratiques, clinique, stage*) ou lors des trajets pour vous rendre ou revenir de ces activités, vous devez :

1. Prévenir ou faire prévenir le service des formations, en appelant au choix 05 61 19 32 19 ou 05 61 19 39 76 ou 05 61 19 38 60 ou bien en écrivant à **dep@envt.fr**.
2. L'administration doit vous remettre immédiatement une feuille d'accident afin que vous puissiez recevoir gratuitement les soins et les médicaments nécessaires. C'est elle qui déclarera l'accident à la Mutuelle Sociale Agricole compétente.
3. Consulter un médecin dans les 24 heures pour obtenir un certificat médical initial d'accident de travail. Ne présentez pas votre carte vitale, mais le document remis par l'administration.
4. Pensez également à enregistrer ou faire enregistrer l'accident sur le registre Hygiène et Sécurité sur le site intranet rubrique **Formation** (<https://intranet.envt.fr/formation/>).

La procédure de demande de mutation L'affectation dans une école, définie par la préférence indiquée dans le dossier d'inscription, le classement de l'étudiant au concours et le nombre de places offertes par chaque établissement, est prononcée pour la durée de la scolarité et revêt un caractère définitif.

Toutefois, à titre exceptionnel, des dérogations peuvent être apportées à ce principe, lorsqu'il engendre des difficultés d'ordre social, médical ou financier des intéressés.

La procédure complète est à consulter sur le site intranet, rubrique **Formation** et régie par la circulaire DGER/SDPFE/2015-705 du 10/08/2015 (titre neuvième du règlement des études).



Droits et devoirs de l'étudiant

Bourses et aides

Bourses sur critères sociaux

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est accordée à l'étudiant confronté à des difficultés matérielles ne lui permettant pas d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures. Elle constitue une aide complémentaire à celle de la famille. Pour l'attribution et le maintien d'une bourse, les candidats doivent remplir d'une part, les conditions générales de recevabilité relatives à la nationalité, aux diplômes, à l'âge et aux études poursuivies, d'autre part, des conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens.

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est attribuée en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal, appréciées selon un barème national fixé chaque année par arrêté interministériel et publié au Journal Officiel de la République Française. Ce barème national prend en compte les ressources et les charges de la famille et déterminent les échelons de la bourse sur critères sociaux, soit 8 échelons (de 0 bis à 7).

Durant la totalité de ses études supérieures, un étudiant peut se prévaloir de droits annuels de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. **Attention** : alors que le nombre de droits à bourse est limité à 7 pour tout étudiant inscrit en enseignement supérieur, **il est porté à 8 pour un étudiant ayant réussi le concours A vétérinaire et à 9 pour les concours B et C vétérinaire**. Pour bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, l'étudiant doit être inscrit dans une formation relevant de la compétence du ministre chargé de l'agriculture conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur agricole ou habilité à recevoir des boursiers.

La demande de bourse se fait auprès des CROUS. A cet effet, il convient de compléter le dossier social étudiant (DSE) accessible sur le site du CNOUS www.cno.us.fr et du CROUS de Toulouse www.crous.fr.

Le CROUS, après le dépôt de la demande, adresse à l'étudiant une attribution conditionnelle de bourse, qui doit impérativement être remise lors de la chaîne d'inscription administrative (si elle est reçue plus tard, la remettre à J-C Agraifeil). Il est très important de la donner à la rentrée, car le service vie étudiante (J-C Agraifeil) validera votre inscription auprès du CROUS, ce qui aura trois effets : la délivrance de la notification définitive de bourse, le paiement de celle-ci par le CROUS, et la dispense de payer les droits d'inscription à l'ENVT..

Aide au mérite

Une aide au mérite peut être accordée, aux étudiants titulaires d'une mention très bien à la dernière session du baccalauréat. Un étudiant ne peut bénéficier de plus de trois aides au mérite.

Aide d'urgence

La DGER accompagne les élèves en difficultés en leur accordant deux sortes d'aides :

Une aide spécifique d'urgence annuelle : attribuée à l'élève non boursier dans des cas particuliers : reprise d'études au-delà de 28 ans, autonomie avérée, rupture familiale etc. Le barème des revenus et les échelons sont identiques à ceux des bourses sur critères sociaux. Elle équivaut à un droit à bourse et donne droit à l'exonération des droits de scolarité et de cotisation à la CEVEC. Elle est accordée par la DGER au sein d'une commission qui se réunit 2 fois par an (octobre et mars).

Une aide spécifique d'urgence ponctuelle : ouverte à tout élève (boursier ou non) qui rencontre momentanément de graves difficultés. Le montant maximal correspond au montant annuel de l'échelon 1 des bourses sur critères sociaux. La situation doit faire l'objet d'une évaluation sociale. Les demandes d'aides sont examinées par le directeur de l'établissement, qui décide du montant de l'aide et le notifie à l'étudiant. Les dossiers sont à retirer et à déposer auprès du service de la vie étudiante.

Droits et devoirs de l'étudiant

Médecine préventive

Service Inter-Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIMPPS).

Une visite médicale systématique est mise en place en cours d'année pour tous les nouveaux étudiants.

De plus, en raison des risques encourus, les vaccinations antitétaniques et antirabiques sont fortement conseillées.

Les équipes du SIMPPS sont à votre disposition pour tout problème de santé rencontré au cours de votre scolarité.

Infirmière (Tél. 05 61 50 38 61)

Du lundi au jeudi, sans interruption, de 8h15 à 17h (*le vendredi de 8h15 à 16h30*).

Quel que soit votre problème (*physique, psychologique, social ou environnemental*), dès lors qu'il a un retentissement sur votre santé, une infirmière vous reçoit sans rendez-vous pour un entretien individuel :

- écoute, bilan, orientation,
- conseils, informations,
- RDV des consultations,
- soins de 1^{ère} urgence,
- informations santé.

Consultations spécialisées (Tél. 05 61 50 38 61)

Toutes les consultations sont gratuites, sur rendez-vous.

- Planning familial (*gynécologue : suivi de la contraception*)
- Dermatologue
- Psychologue
- Psychiatre
- Médecin nutritionniste
- Sevrage tabagique

D'autres services sont également disponibles.

Accueil médico-psychologique : une professionnelle du SIMPPS, présente une fois par mois sur le site de l'établissement peut recevoir les élèves pour tout sujet d'ordre médico-psychologique ou social. Ses jours de présence et ses coordonnées vous seront communiqués en début d'année.

Elle pourra également vous recevoir sur rendez-vous, à la Maison de solidarités, à l'adresse ci-dessous.

Pour plus d'informations :

[http://www.univ-tlse3.fr/rubrique/campus > au quotidien > prévention santé](http://www.univ-tlse3.fr/rubrique/campus%20au%20quotidien%20pr%C3%A9vention%20sant%C3%A9)

Adresse :

Maison des Solidarités

Université Jean Jaurès Toulouse 2

5, allée Antonio Machado

31058 TOULOUSE Cedex 9

Ouvert au public du lundi au jeudi 8h15-17h, vendredi 8h15-16h30.

Droits et devoirs de l'étudiant

Représentation des étudiants aux conseils

Dans le mois qui suit la rentrée, les élèves sont appelés à élire leurs représentants aux différents conseils de l'établissement. Les informations vous seront transmises le moment voulu par la DEVE (*affichage, mail*).

- **Le Conseil d'Administration (CA)** : y siègent 4 représentants d'étudiants élus, courant octobre, par leurs camarades des différentes promotions.

- **Le Conseil de l'Enseignement et de la Vie Etudiante (CEVE)** : y siègent 7 représentants des étudiants élus, courant octobre, par leurs camarades, toutes promotions confondues. Ces étudiants sont invités au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de l'établissement.

- **Le Conseil Scientifique (CS)** : y siège un représentant élu des étudiants en formation à la recherche et par la recherche ou en formation de spécialisation. Les étudiants sont également appelés à élire des représentants auprès d'instances officielles institutionnelles auxquelles l'ENVT est rattachée ou dont elle dépend.

- **Le conseil d'administration de l'université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées** : y siègent 8 étudiants non doctorants régulièrement inscrits dans un des établissements membres. Les dépôts de candidature et les éventuelles professions de foi doivent être adressés au service des affaires générales juridique et du pilotage de l'université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, en général dans le courant du 1er trimestre de l'année civile.

- **Le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV)** : y siègent 7 étudiants régulièrement inscrits dans un des établissements rattachés au ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les élections ont lieu courant novembre.

- **Réunion campus** : Elle a pour objet de recueillir les demandes des étudiants concernant leurs conditions de vies sur le campus de l'ENVT. Elle est présidée par le Secrétaire Général de l'école, et comprend la directrice de l'enseignement et de la vie étudiante, le responsable de la vie étudiante, les membres des services logistique et de maintenance ainsi que les responsables de l'association des élèves. Elle se réunit une fois par mois.

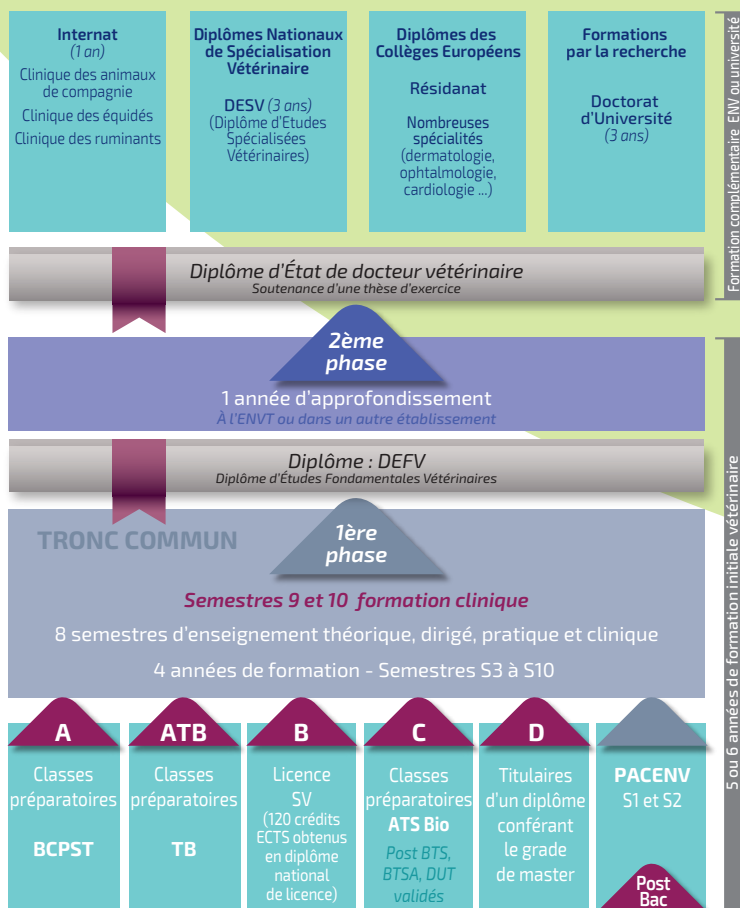
- **Réunion cliniques** : représentant de la DEVE, directeur CHUVAC, étudiants représentants de toutes les promotions. Elle a pour objet de recueillir les demandes des étudiants pour tout ce qui relève de leur accueil dans les cliniques, hors enseignement. Elle se réunit plusieurs fois par an.

Enfin, au mois de novembre, l'ensemble des élèves élira le bureau de l'**Amicale des Elèves de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (AE ENVT)**.



Formation / Enseignements

Cursus des études



Préparation aux concours (2 à 3 ans en lycée ou université) correspond à 2 semestres de formation.
A compter de **septembre 2021**, voie de recrutement post-bac via **ParcoursSup**.

Formation / Enseignements

Syllabus

Semestre	Modules	Crédits ECTS	Responsables pédagogiques	
1 ^{ère} année : A1 (PACENV)				
S1	Bases chimiques et structurales des biomolécules ^(pluri)	9	Jérémy AUFFRET	
	Biologie et thermodynamique cellulaires ^(pluri)	8	Cécile MALLET	
	Organisation des appareils et étude de fluides biologiques ^(pluri)	5	Cécile MALLET	
	Mathématiques appliquées aux études vétérinaires ^(pluri)	8	Jérémy AUFFRET	
S2	Approche phylogénétique et écosystémique de la biodiversité	4	Cécile MALLET	
	Méthodes et démarches d'apprentissage, outils de communication ^(pluri)	7	Cécile MALLET	
	Vétérinaires, animal et société ^(pluri)	5	Cécile MALLET	
	Energie, cinétique, métabolisme et synthèse protéique ^(pluri)	6	Jérémy AUFFRET	
	Approche physiologique d'un organisme et interprétation physique ^(pluri)	4	Cécile MALLET	
	Physique et Chimie au cœur du diagnostic et de la thérapeutique animale	4	Jérémy AUFFRET	
2 ^{ème} année : A2				
S3	Anatomie 1	6	Giovanni MOGICATO	
	Zoologie	2	Emmanuel LIENARD	
	Biochimie	4	Lydie BRET	
	Histologie animale	4	Nathalie BOURGES-ABELLA	
	Physiologie	7	Aude FERRAN	
	Stage « Vétérinaire et Territoires »	5	Didier RABOISSON	
S4	Anglais 1	2	Françoise MICHAUD	
	Infectiologie générale : parasitologie, microbiologie et immunologie ^(pluri)	5	Hélène DANIELS	
	Élevage, filières et sociétés	3	Didier RABOISSON	
	Biostatistiques - Epidémiologie ^(pluri)	4,5	Fauzi LYAZRHI	
	Biologie moléculaire - Génétique - Connaissance des races des animaux de compagnie, de sport et de loisir ^(pluri)	4,5	Christelle CAMUS	
	Pharmacie, pharmacologie, toxicologie générales	4	Jean-Philippe JAEG	
	Bromatologie et nutrition des animaux domestiques	4,5	Annabelle MEYNADIER	
	Éthique, éthologie et bien-être des animaux	2,5	Annabelle MEYNADIER	
	Anglais 2	2	Françoise MICHAUD	
	Forum des métiers + Journée développement durable	-	Pierre SANS	
3 ^{ème} année : A3				
S5	Anatomie 2 - Imagerie ^(pluri)	6	Giovanni MOGICATO	
	Anatomie pathologique générale - Biologie médicale ^(pluri)	4	Maxence DELVERDIER	
	Pharmacie, pharmacologie et toxicologie spéciales	5	Philippe GUERRE	
	Élevage et bien-être des herbivores	7	Francis ENJALBERT	
	Élevage, éthologie, reproduction des carnivores ^(pluri)	6	Nathalie PRIYMENKO	
S6	Anglais 3	2	Benoît SEVERAC	
	Infectiologie - Zoonoses - Maladies règlementées / Immunologie clinique - Vaccinologie ^(pluri)	7,5	Romain VOLMER	
	Maladies parasitaires 1	3	Emmanuel LIENARD	
	Sémiologie	5	Gilles FOUCRAS	
	Technique chirurgicale	2,5	Patricia MEYNAUD	
	Élevage et maladies des porcs et volailles	5	Jean-Luc GUERIN	
	Anglais 4	2	Benoît SEVERAC	
	Stage « projet »	5	Stéphane BERTAGNOLI	
	Méthodologie recherche documentaire et analyse critique de l'information technique et scientifique	-	Giovanni MOGICATO	
4 ^{ème} année : A4				
S7	Semestre A Animaux de compagnie, de sport et de loisir	Chirurgie des animaux de compagnie	5	Patricia MEYNAUD
		Anesthésie réanimation - Imagerie médicale ^(pluri)	4	Fabrice CONCHOU
		Médecine interne - Urgences - Soins intensifs - Ophtalmologie ^(pluri)	6	Armelle DIQUELOU
		Dermatologie - Médecine préventive ^(pluri)	3	Marie-Christine CADIERGUES
		Maladies parasitaires 2, pisciculture, apiculture et envenimations	3	Philippe JACQUIET
		Nouveaux animaux de compagnie et faune sauvage	2	Guillaume LE LOC'H
S8	Semestre B Animaux de production, santé publique vétérinaire	Pathologie des équidés	4	Elodie LALLEMAND
		Stage « Clinique des animaux de compagnie »	3	Marie-Christine CADIERGUES
		Anatomie pathologique spéciale	3	Isabelle RAYMOND-LETRON
		Hygiène et industrie des aliments 1	6,5	Laure DAVID
		Pathologie des ruminants	7	Fabien CORBIERE
		Pathologie de la reproduction	6	Laurent-Xavier NOUVEL
		Thérapeutique	2,5	Alain BOUSQUET-MELOU
		Toxicologie clinique	2,5	Philippe GUERRE
	Biologie médicale	2,5	Catherine TRUMEL	
Fin d'année A4 : formation « Personne compétente en radioprotection »		-	Fabrice CONCHOU	

Formation / Enseignements

Syllabus

5^{ème} année : A5

S9 S10	Semestre A	Clinique des NAC	2	Guillaume LE LOC'H
		Clinique des animaux de compagnie : chirurgie - anesthésie (pluri)	7	Didier MATHON
		Clinique des équidés	3,5	Ilaria MARANO
		Clinique des animaux de compagnie : médecine générale - médecine interne - médecine d'urgence et soins intensifs	7	Armelle DIQUELOU
		Clinique des animaux de compagnie : médecine préventive - consultations spécialisées (pluri)	7,5	Jean-Yves DOUET
	Semestre B	Economie et gestion	3,5	Ahmed FERCHIOU
		Droit déontologie et santé publique vétérinaire	2	Timothée VERGNE
		Hygiène et industrie des aliments 2	4,5	Delphine BIBBAL
		Clinique des ruminants	10	Gilles MEYER
		Clinique porcine et aviaire	4,5	Jean-Luc GUERIN
		Stage « Clinique des animaux de production et inspection en abattoir »	4,5	Gilles MEYER
		Formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire (FPOHS)	-	Stéphane BERTAGNOLI
		Préparation à la thèse de Doctorat Vétérinaire	4	DEVE

Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaires (DEFV)

6^{ème} année : A6

S11 S12	Chaque étudiant titulaire du DEFEV doit suivre une sixième année d'approfondissement (semestres S11 et S12) dans l'un des domaines suivants : clinique des animaux de production, clinique des animaux de compagnie, clinique des équidés, santé publique vétérinaire, recherche, entreprise. Dans le domaine clinique, la sixième année est consacrée à l'enseignement d'approfondissement ainsi qu'à la préparation de la thèse de doctorat en médecine vétérinaire. Les étudiants qui ont choisi le domaine recherche peuvent effectuer leur année d'approfondissement dans un établissement d'enseignement supérieur pour suivre une formation universitaire.		
	Domaine clinique :		
	• Préparation de la thèse de doctorat vétérinaire	30 crédits ECTS	
	• Semestre d'enseignement clinique :		
	Animaux de compagnie – Animaux de compagnie/NAC	30 crédits ECTS	Géraldine JOURDAN/ Guillaume LE LOC'H
	Animaux de production		Renaud MAILLARD/Jean-Luc GUERIN/Agnès WARET/Didier RABOISSON
	Equidés		Elodie LALLEMAND
	Autres domaines :		
	Masters 2 (parcours professionnel, recherche ou indifférencié) 1 ^{ère} année formation ISPV (ENSV)	60 crédits ECTS	

Modules d'enseignement facultatif (A2 à A6)	Crédits ECTS	Responsables pédagogiques
Stage « formation clinique » : - Clinique animaux de compagnie - Clinique équine - Clinique animaux de production	0	Brice REYNOLDS Elodie LALLEMAND Gilles MEYER
Stage « recherche et développement »	0	Stéphane BERTAGNOLI
Stage « d'activité vétérinaire dans le cadre de l'endurance équestre »	0	Elodie LALLEMAND
Stage « Visites d'élevage » (A2)	0	Alain DUCOS
Clinique des NAC – 2 semaines (A6)	0	Guillaume LE LOC'H
Clinique des équidés – 4 semaines (A6)	0	Elodie LALLEMAND
Production et pathologie ovines (A6)	0	Dominique BERGONIER
Formation Utilisation et Protection de l'Animal de Laboratoire (UPAL) : Conception ou réalisation des procédures expérimentales sur Rongeurs (A6)	0	Nathalie BOURGES

Offre de formation post-diplôme 2021-2022

Intitulé	Responsable pédagogique	Places disponibles 2021-2022
Internat en Clinique des animaux de compagnie	Charline PRESSANTI Marcel ALUMANN	18
Internat en Sciences cliniques des équidés	Elodie LALLEMAND	6
Internat en Clinique des ruminants	François SCHELCHER	4

Formation / Enseignements

Stages obligatoires

Les stages font partie intégrante du cursus suivi par les étudiants de l'ENVT. La politique des stages est proposée par une commission des stages composée de 10 enseignants-chercheurs. Le bon déroulement de cet exercice pédagogique (*encadrement et validation*) est assuré grâce à l'implication de l'ensemble de la communauté pédagogique.

Un stage ou une partie de la formation initiale se fera obligatoirement à l'étranger.

Les stages obligatoires

A1 le stage «Problématique liée à son orientation professionnelle» (POP)	Durée : 2 semaines Période : février Objectifs : découverte de l'activité d'une clinique vétérinaire (espèces au choix). Exploiter cette expérience professionnelle pour répondre à une problématique précise, et en rendre compte par un rapport écrit et une soutenance orale.
A2 le stage «Vétérinaire et Territoire» (VETER)	Durée : 4 semaines (3 semaines dans une clinique vétérinaire en milieu rural et une semaine en exploitation agricole). Période : janvier. Objectifs : découverte de l'activité vétérinaire en structure vétérinaire à dominante rurale. Découverte de l'activité d'une exploitation agricole du bassin de production choisie en concertation avec le maître de stage. Analyse du territoire en tant que bassin d'activités actuelles ou potentielles pour la structure vétérinaire retenue, compte tenu de la spécificité de cette structure. Analyse de l'organisation et des activités des structures d'accueil.
A3 le stage «Projet»	Durée : 6 semaines au minimum. Période : à partir de la mi-juin. Objectifs : apprentissage de la démarche de gestion d'un «projet», en particulier dans les domaines recherche-développement, dans toute structure d'accueil (hors cabinet et clinique) pouvant proposer un thème de travail en lien avec les activités vétérinaires.
A4 le stage «Clinique des animaux de compagnie»	Durée : 4 semaines au minimum. Période : à partir de la mi-juin. Objectifs : compléter la formation clinique des animaux de compagnie, dispensée au sein de l'ENVT.
A5 le stage «Clinique des animaux de production et inspection en abattoir»	Durée : 4 semaines. Période : toute l'année (selon les groupes d'étudiants). Objectifs : compléter la formation clinique des animaux de production, dispensée au sein de l'ENVT, depuis l'élevage jusqu'à la sortie de l'abattoir. Le stage peut être réalisé dans toute structure vétérinaire développant un suivi sanitaire des élevages quel que soit son statut juridique (cabinet vétérinaire, groupement de producteurs ...). Par ailleurs, les étudiant(e)s consacrent au minimum 4 demi-journées au rôle du vétérinaire dans la sécurité sanitaire des aliments en participant aux activités du service vétérinaire d'inspection de l'abattoir le plus proche de leur lieu de stage.
A6 le stage «Approfon- dissement Clinique»	Durée : variable selon la voie d'approfondissement choisie. Période : variable selon la voie d'approfondissement choisie. Il peut être effectué sous la forme d'un stage tutoré en milieu rural.

Formation / Enseignements

Stages facultatifs / Mobilité à l'étranger

Les stages facultatifs

En complément des stages obligatoires, des stages facultatifs peuvent être réalisés. Ce sont des modules d'enseignement facultatifs proposés dans le cursus de formation. Les modalités d'organisation et de validation sont laissées à l'appréciation de l'enseignant référent qui encadre le stage, avec l'accord du responsable du module d'enseignement facultatif et de la Directrice de l'enseignement et de la vie étudiante.

Démarche administrative

1. Toute demande de stage s'effectue en ligne à la rubrique **Formation** de l'intranet de l'ENVT (<https://intranet.envt.fr/formation/>). Le document doit être complété avec grand soin : toutes les informations demandées doivent être renseignées, sans cela le bureau des stages ne pourra traiter votre demande.
2. Si votre projet est validé par la DEVE et la Commission des stages, la convention de stage sera rédigée et adressée par mail au maître de stage qui la signera et la retournera à l'ENVT/ Bureau des stages.
3. Dès réception de la convention de stage signée, un mail sera adressé à l'étudiant lui demandant de bien vouloir se présenter au bureau des stages afin de la signer à son tour ; puis la DEVE la signera. Visée par toutes les parties, la convention sera alors adressée par mail au maître de stage et à l'étudiant.

IMPORTANT : toute demande de stage doit être faite au minimum 15 jours avant le départ prévu (pour les stages en France). Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Les programmes d'étude à l'étranger

Les étudiants inscrits à l'ENVT ont l'opportunité de réaliser un séjour dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire pour suivre et valider une année ou un semestre de leur parcours.

> **Programme Erasmus** (établissements partenaires) :

- Allemagne : Ludwig Maximilians Universität München / University of Veterinary Medicine Hannover Foundation
- Belgique : Université de Liège / Universiteit Gent
- Espagne : Universidad autonoma de Barcelona / Universidad de Cordoba / Universidad de Las Palmas de Gran Canaria / Universidad Complutense de Madrid / Universidad de Murcia / Universidad de Zaragoza
- Hongrie : University of Veterinary Medicine-Budapest
- Italie : Università degli Studi di Parma / Università di Padova
- Portugal : Universidade Técnica de Lisboa
- Roumanie : Universitatea de Științe Agricole și Medicină Veterinară Cluj Napoca

> **Programme Arfagri** (partenaires argentins) :

- Santa Fe (Universidad Nacional del Litoral)
- Rio Cuarto (Universidad Nacional de Rio Cuarto)
- Tandil (Universidad Nacional del centro de la Provincia de Buenos Aires)
- Buenos Aires (Universidad de Buenos Aires)

> **Programme Brafagri** (partenaires brésiliens) :

- Londrina (Universidad Estadual de Londrina)
- Sao Paulo (Universidade Estadual Paulista)
- Pernambuco (Universidade Federal Rural de Pernambuco)

> **Programme d'échange avec la Faculté Vétérinaire de Saint-Hyacinthe**

Pour l'ensemble de ces programmes d'étude, un appel à candidature sera réalisé au mois de décembre.

Contact :

Françoise ARTERO

Responsable Administrative aux Relations Internationales

Mail : francoise.artero@envt.fr

Formation / Enseignements

Bourses pour mobilité à l'étranger

Bourses gérées par la DEVE

Il existe deux bourses relatives à la mobilité à l'étranger gérées par la Direction de l'enseignement et de la vie étudiante :

- **Bourse attribuée par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)** du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Une mobilité internationale étant obligatoire au cours de la formation vétérinaire, la DGER attribue une bourse destinée aux stages d'une durée minimale de 6 semaines : tous les élèves sont éligibles, sans condition de revenu, quel que soit le pays où sera effectué le stage, à condition que ce soit hors de France et des départements, régions et collectivités d'outre-mer. La bourse est non cumulable avec d'autres aides à la mobilité internationale

- **Bourse attribuée par l'ENVT.** Elle est ouverte à tous les élèves, pour financer une mobilité à l'étranger d'une durée minimale de 8 semaines, dans le cadre d'un stage obligatoire, facultatif, de thèse, de master, d'un programme d'échange ou d'un projet personnel. Les critères d'attribution sont les suivants : - La demande doit être déposée dans le cadre d'un projet de qualité et à haute valeur ajoutée pour l'étudiant et l'école et donc sur : - la qualité du projet (*pédagogique, scientifique*) proposé- et/ou l'adéquation avec la stratégie à l'internationale de l'Ecole.

Les demandes doivent être, dans les deux cas, déposées au cours du second trimestre auprès du service de la vie étudiante.

Bourses gérées par le service des relations internationales

Dans le cadre des stages internationaux, il existe plusieurs bourses destinées à faciliter la mobilité à l'étranger :

- **Bourse de stage ERASMUS** : L'ENVT propose des bourses pour les stages ayant lieu en Europe. Les informations sont disponibles sur le site internet www.envt.fr rubrique **INTERNATIONAL/Partir à l'étranger/Bourses**.

- **Bourse du Conseil Régional** : Les demandes d'inscription sont accessibles sur la plateforme du Conseil Régional à compter du 10/07/2021 (www.laregion.fr/Bourses-mobilite-etudiants). Le dossier devra être validé par l'ENVT.

- **Bourse du Conseil Régional (QF<25000€)** : Les informations sont disponibles sur le site internet www.envt.fr rubrique **INTERNATIONAL/Partir à l'étranger/Bourses**

- **Prix de l'Association des anciens et amis de l'ENVT** : Tous les ans, l'Association alloue 2 à 3 prix destinés à soutenir un ou des projets à l'international. Le dossier de candidature est à télécharger sur le site internet www.envt.fr rubrique **INTERNATIONAL/Partir à l'étranger/Bourses**.

Contact :

Françoise ARTERO

Responsable Administrative aux Relations Internationales

Mail : francoise.artero@envt.fr

Formation / Enseignements

Thèse de doctorat vétérinaire

La thèse d'exercice vous permet d'obtenir le diplôme d'Etat de docteur vétérinaire, diplôme indispensable pour votre inscription à l'Ordre des vétérinaires et qui constitue un préalable à l'exercice libéral.

Toutes les démarches et formulaires concernant la préparation et la soutenance de la thèse se trouvent sur le site Internet de l'école dans la rubrique **FORMATION/Formation initiale** (*guide du thésard*). Vous devrez absolument vous y référer.

La première étape pour la préparation de votre thèse est le dépôt de votre sujet. L'étudiant peut à tout moment, au cours de sa scolarité déposer un sujet de thèse qui sera enregistré à la bibliothèque. Ce sujet est à déposer avant la fin du semestre 11 (6ème année).

La soutenance de votre thèse peut intervenir dès le début du semestre 12 de la 6ème année et doit se faire au plus tard avant la fin du mois de décembre suivant la fin de cette 6ème année.

La thèse est soutenue devant l'université Paul Sabatier Toulouse III.

Ne négligez pas les délais administratifs nécessaires à l'obtention des différents documents vous amenant à la soutenance de la thèse.



Vie étudiante

Clubs sportifs et culturels

La vie étudiante sur le campus est très riche grâce à ses nombreux clubs sportifs et culturels, et ses associations à caractère professionnel. Ces activités se déroulent dans le cadre de l'Amicale des élèves.

Clubs professionnels



AFVAC jr - L'AFVAC junior de Toulouse offre la possibilité aux étudiants d'approfondir leurs connaissances dans le domaine des animaux de compagnie. Tout au long de l'année, cette association organise des conférences et des soirées de cas cliniques. Les sujets traités complètent la formation initiale des étudiants, leur offrent de nouvelles perspectives et éveillent leur curiosité vis-à-vis de nouveaux thèmes.



AVEF jr - L'AVEF junior est une association à visée pédagogique sur la médecine des équidés. Elle organise de nombreuses conférences tout au long de l'année sur des thèmes divers et variés, des mises en pratique au travers de séances de TP (maréchalerie, endurance, ...), ainsi que la participation à deux congrès par an (congrès AVEF et congrès AVEF junior). Des week-ends découverte sont aussi prévus, avec au programme : visites d'élevage, de centres de reproduction et d'entraînement.



GTV jr - Le GTV junior est une association regroupant les étudiants intéressés par les animaux de production. C'est un des clubs les plus actifs de l'ENV, avec près de 190 adhérents chaque année. Ce club permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances, de s'informer sur les sujets d'actualités en médecine rurale (crises FCO, grippe aviaire...) et de satisfaire leur curiosité sur des sujets parfois atypiques (conférence sur l'apiculture en partenariat avec BeeApi par exemple). Il organise aussi des TP sur des gestes basiques : prises de sang, injections, sutures sur matrices, parage de pieds...



SNVEL jr - Le SNVEL jr est rattaché au Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral. Ce club regroupe les étudiants désireux d'ouvrir leur vision du monde vétérinaire. Il organise des visites de cliniques ponctuelles ou collectives lors de week-ends, des tables rondes regroupant des acteurs variés du milieu vétérinaire (laboratoires, centrales d'achats, fonctionnaires, chercheurs, ...), des conférences sur des thèmes variés relatifs à la gestion du cabinet libéral vétérinaire.



Yaboumba Jr - Yaboumba est un club qui s'intéresse à l'étude de la Faune Sauvage et sa préservation ainsi qu'aux NACs (Nouveaux Animaux de Compagnie). Yaboumba Junior permet aux étudiants d'approfondir leurs connaissances dans ces branches. L'association propose de nombreuses activités, théoriques comme pratiques : des conférences, des tables rondes, des TP abordant des gestes techniques (téléanesthésie, contention, dentisterie, endoscopie, coproscopie, autopsie...).

Clubs sportifs, culturels et humanitaires

Aviron / Badminton / Basket / Fitness / Equitation / Foot féminin (Aiglounes) / Foot masculin / Handball (VHB) / Pompoms / Raid / Rugby féminin (Morues) / Rugby masculin (VRC) / Salsa / Tennis / Voile / Volley...

4L Trophy / Aquario / Baylène / BD-Tek / Ciné-Club / Cynoclub / ENVThique / GETAC / Ludothèque / Musique / OEnologie / Ornithologie / Photographie / Poker / SPA Club Vêto / Terra / Théâtre / Vert Vet / VêtoMonde...

Anciens élèves

L'Association des Anciens Elèves & Amis de l'ENV a son siège sur le campus. Son président est le Dr Philippe Baralon.



L'accès

Accès depuis le centre-ville :

Si vous venez en voiture :

- Prendre la rocade ouest, sortie 29 «Purpan». Suivre la direction «Purpan» jusqu'au rond-point de la «place Baylac» devant l'entrée de l'Hôpital,
- Prendre «la route de Bayonne» en direction du centre commercial «Carrefour»,
- Après être passé au-dessus de la rocade, prendre la première à gauche «chemin des Capelles». L'ENVT se situe à 500 m sur votre droite.

Si vous venez en tramway et en bus de ville :

- Prendre le tramway, ligne T1 «Aéroconstellation» ou T2 «Aéroport» et descendre à «Ancely» ou «Arènes Romaines»,
- Prendre le bus ligne 46 «Pelletier-Purpan», direction «Arènes» et descendre à l'arrêt «Ecole Vétérinaire».

Si vous venez en métro et en bus de ville :

- Prendre le métro ligne A direction «Basso Cambo» jusqu'à la station «Arènes»,
- Prendre le bus 46 «Pelletier-Purpan» et descendre à l'arrêt «Ecole Vétérinaire».

Accès depuis l'aéroport :

Si vous venez en voiture :

- Depuis l'aéroport, prendre la 4 voies en direction de Toulouse et rejoindre la sortie 1 près de l'entrée No 29 de la rocade ouest,
- Pour cela, laisser la première indication centre-ville, continuer et prendre la deuxième indication centre-ville associée à la direction «Purpan»,
- La direction centre-ville est connectée à une bretelle d'autoroute. Rester sur la file de droite et prendre la sortie No 1 (centre-ville Purpan),
- Au premier rond-point, puis au deuxième, suivre toujours la direction «Purpan»,
- Le troisième rond-point est celui de la «place Baylac» devant l'entrée de l'Hôpital,
- Prendre la «route de Bayonne» en direction du centre commercial «Carrefour»,
- Après être passé au-dessus de la rocade, prendre la première à gauche «chemin des Capelles». L'ENVT se situe à 500m sur votre droite.

L'accès

Si vous venez en tramway et en bus de ville :

Prendre le tramway T2, descendre à l'arrêt «Ancely», prendre le bus 46 «Pelletier-Purpan» direction «Arènes» et descendre à l'arrêt «Ecole Vétérinaire».



Le site

Accès réglementé

Trois entrées permettent d'accéder au site :

Entrée 1 - Consultations et Urgences : accès clients petits animaux, fournisseurs, équarisseurs, engins hors gabarits,

Entrée 2 - Administration : accès clients clinique NAC, clinique équine, clinique bovine, personnels et visiteurs,

Entrée 3 - Cité des élèves : étudiants, résidents des logements étudiants, clients et fournisseurs du restaurant universitaire, membres du centre équestre.

Tous les personnels et étudiants ont en leur possession une carte professionnelle ou étudiante.

Cette carte, par simple contact sur les lecteurs positionnés sur le potelet orange ou le montant de l'entrée piéton, permet de déverrouiller portails, barrières et portillons des entrées 2 et 3.

L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules sont codifiés par notes de service et divers documents qui définissent la répartition des parkings entre personnels, enseignants, étudiants et visiteurs et proscrirent les vitesses supérieures à 30 km/h sur le campus. Le choix d'accéder sur le site avec son véhicule personnel implique par conséquent, une acception entière de ces directives.

Par ailleurs, votre véhicule doit être identifiable par un macaron ENVT apposé sur votre pare-brise.

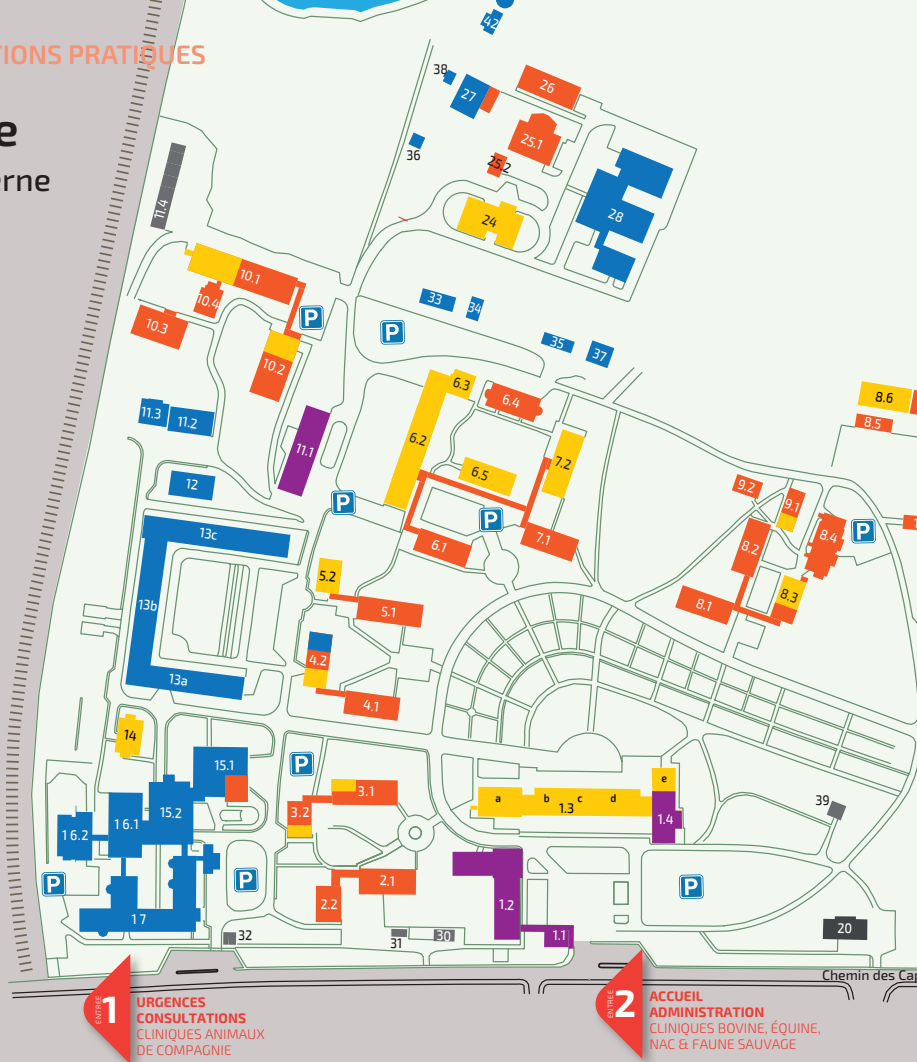
Pour obtenir celui-ci, vous devez faire enregistrer votre véhicule auprès de l'amicale des élèves.

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'accueil général (entrée n°2) pour tout renseignement complémentaire.



Le site

Plan interne



Administration et services supports

Accueil 1.1
Administration 1.2
Bibliothèque 1.4
Direction de l'enseignement et de la vie étudiante, (Rdc droite) 1.2
Direction Patrimoine Logistique 11.1
Formation continue, (Rdc droite) 1.2
Salle Lucien Baychelier 21b

Cliniques et hôpitaux

Animaux de compagnie
Blocs de chirurgie animaux de compagnie 15.1 et 15.2
Bloc de chirurgie orthopédique 4.2
Consultation animaux de compagnie 17
Hôpitaux animaux de compagnie 16.1
Urgences - Soins intensifs 16.2
Nouveaux animaux de compagnie - Faune sauvage
Clinique NAC - Faune sauvage 12
Equine
Clinique équine 13c
Radiologie équine 13a
Ruminants
Hôpitaux ruminants 13b, 28

Enseignement

Amphithéâtres
Amphithéâtre Leclain
Amphithéâtres 1.3b, 1.
Salles de cours et de
Anatomie 6.2
Birago Diop 21a
Biologie médicale (Ter
Chirurgie 4.2
Clinique aviaire et por
Formation Continue 7.
Microbiologie (sous-s
Physiologie 8.3
Salle des CES 6.3
Salles de travaux pra
Alimentation 7.2
Autopsies 24
Dissections 6.2
Histologie 6.3
Microbiologie 10.2
Musée d'anatomie/Sall
Ophtalmologie 14
Parasitologie 5.2
Pharmacie 3.2
Physiologie 8.6



	Equipes pédagogiques et laboratoires de recherche	Vie étudiante
che 1.3a	Alimentation (1er étage) 7.1	Centre équestre 18.1
3c, 1.3d, 1.4e	Analyses biologiques 15.1	Cercle des élèves 23
travaux dirigés	Anatomie (1er étage) 6.1	Logements étudiants 22 A/B/C/D
	Anesthésie (1er étage) 6.1	Restaurant Universitaire 21
	Anglais (sous-sol) 10.1	
	Biologie médicale - Biochimie (1er étage) 3.1	
	Biostatistiques 9.2	
	Chirurgie (Rdc) 4.1	
	Histologie - Anatomie pathologique (Rdc) 6.1	
	Hygiène et industrie des aliments (Rdc) 7.1	
	Médecine des animaux de compagnie (Rdc) 2.1	
	Imagerie médicale (1er étage) 6.1	
	Microbiologie 10.1	
	Parasitologie (Rdc + 1er étage) 5.1	
	Pathologie de la reproduction (1er étage) 10.1	
	Pathologie des ruminants (1er étage) 2.1	
	Pharmacie - Toxicologie (Rdc) 3.1	
	Physiologie, pharmacologie et thérapeutique 8.1	
	Productions animales (1er étage) 8.1	
	UMR GenPhySE (1er étage) 7.1, 8.1	
	UMR IHAP administration + recherche (1er étage) 4.1	
	UMR IHAP recherche 10.1, 10.2, 10.3, 10.4	
	UMR InTheRes 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.2	
	UMR IRSD (Rdc) 2.1, 7.1	
	UMR Restore (Rdc) 6.1	
	UMR Toxalim 3.2, 7.1, 8.1	
	Unité NeoCare (1er étage) 10.1	

Le site

Restauration et logements

Restaurant universitaire

Heures et jours d'ouverture :

- Ouvert à midi de 11h30 à 13h30,
- Fermeture vacances de Noël et vacances de Pâques.

Tarifs année universitaire 2020/2021 (menu traditionnel) :

- Étudiants (sur présentation de la carte MUT ou Pass Crous IZLY) : 3.30€,
- Étudiants non bénéficiaires des œuvres : 5.50€
- Hôtes de passage : 7.98 euros.

Moyens de paiement :

- Carte MUT, Passcrous IZLY,
- Carte bancaire,
- **Les espèces ne sont pas acceptées.**

Contact

Posibilités de réaliser des buffets, déjeuners de groupes, pots de thèse, et livraison de plateaux repas sur simple commande

Françoise IQUIA

Mail : francoise.iquia@crous-toulouse.fr

Mail : restaurant.envt@crous-toulouse.fr

Logements étudiants

Etudiants de l'ENVT

Il existe 252 logements sur le site de l'ENVT répartis sur 4 bâtiments.
Ce sont des studios meublés de 20 m², éligibles à l'APL.

Contact :

Guillaume PERODEAU

Groupe des Chalets

29 Boulevard Gabriel Koenigs

31027 TOULOUSE Cedex 3

Tél./Fax : 05 62 12 90 26 ou 05 62 48 12 18

Portable : 06 15 22 35 61



Les services de proximité

Zones commerciales



Les services de proximité

Accueil Welcome Desk

Depuis le 1er septembre 2015, l'université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées met à la disposition des étudiants toulousains un espace de conseils et services appelé **Welcome Desk**. Ce dernier se situe dans les nouveaux locaux de l'université fédérale (41, allées Jules Guesde) et se déploie sur 300 m².

Il a pour objectif de centraliser les informations et de conseiller les étudiants, futurs et actuels, dans les différents aspects de la vie étudiante et les aider à s'intégrer dans la vie locale : savoir où et comment chercher un logement adapté, découvrir les offres et bons plans culturels, être accompagné dans son projet associatif, savoir vers qui se tourner pour travailler ou devenir étudiant entrepreneur, prendre soin de sa santé, connaître les offres de transport, etc.

Les équipes travaillent en partenariat avec les différents interlocuteurs de la vie étudiante des établissements de Midi-Pyrénées, mais aussi avec les acteurs complémentaires pour mieux vous aider : SNCF, organismes de logement, OFII, Campus France, Mairie, Métropole et Conseil régional, CRIJ, AFEV, associations étudiantes...

Pour compléter l'offre proposée, différents projets de services sont en cours de développement (rencontres colocation, conseils pour la mobilité sortante, cafés des langues, etc.). Cette nouvelle dynamique est amplifiée par l'ouverture du Quai des Savoirs et du Café du Quai dont l'université fédérale est partenaire.

Horaires d'ouverture

Ouvert toute l'année du lundi au vendredi non-stop sauf jours fériés et vacances de Noël.

Attention :

Horaires susceptibles de modifications

Consulter le site internet :

www.univ-toulouse.fr/laccueil-welcomedesk

Contact :

laccueil@univ-toulouse.fr





23, chemin des Capelles - BP. 87614 - 31076 Toulouse cedex 3
Tél : + 33 (0)5 61 19 38 00 - Fax : + 33 (0)5 61 19 39 93 - www.envt.fr

Suivez votre école sur les réseaux sociaux

